

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - ANNEE SCOLAIRE 2024 / 2025 - CIRCUITS DE RAMASSAGE SCOLAIRE «S» -

Réservés aux élèves résidant sur le territoire du Grand Périgueux et inscrits dans l'un de ses établissements scolaires,
et dans la limite des places disponibles

☐ 1^{ère} INSCRIPTION

☐ REINSCRIPTION ► N° dossier : _____ (Mentionné sur la carte)
Champ obligatoire



Ne pas recharger la carte sur la boutique en ligne pour la rentrée de septembre,
le Pass Bibus ouvrant accès aux circuits scolaires n'est pas disponible

L'ÉLÈVE	LE REPRÉSENTANT LÉgal
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	Adresse : _____
☐ J'autorise l'utilisation de mon numéro de portable pour l'envoi de SMS en cas de perturbations importantes sur le réseau.	Code postal / Ville : _____
	E-mail : _____
	Portable : _____ Fixe : _____

LA SCOLARITÉ

Établissement : _____ Classe : _____

Circuit(s) emprunté(s) (Voir liste au dos - Les fiches horaires sont disponibles sur grandperigueux.fr > Déplacements > Transports scolaires)

Circuit principal : _____ Arrêt de montée : _____

Circuit secondaire* : _____ Arrêt de montée : _____

* Seuls les élèves empruntant les lignes S01/S5 – S03/S12/S27 – S15/S22 sont autorisés à s'inscrire sur un circuit secondaire.

Jours d'utilisation du circuit

Lundi ☐ matin ☐ soir ☐ Mardi ☐ matin ☐ soir ☐ Mercredi ☐ matin ☐ midi ☐ Jeudi ☐ matin ☐ soir ☐ Vendredi ☐ matin ☐ soir ☐

Semaines d'utilisation du circuit (à compléter uniquement en cas de garde alternée)

Paires ☐ Impaires ☐

LE TITRE DE TRANSPORT – LE PASS BIBUS

☐ Pass BIBUS annuel* : 93€	☐ Pass BIBUS annuel famille nombreuse* : 78€
☐ Pass BIBUS trimestriel : 31€	☐ Pass BIBUS trimestriel famille nombreuse : 26€
☐ Pass BIBUS tarification solidaire (Voir CCAS)	* Titres éligibles au Prélèvement Automatique

Au-delà du 23 août 2024 une majoration de 10€ sera appliquée pour inscription tardive sauf sur présentation d'un justificatif de déménagement après cette date.

Les pièces à joindre au dossier

- 1 chèque à l'ordre de EPIC PERIMOUV'
- Le formulaire « MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA »
si vous souhaitez régler par Prélèvement Automatique (Pass annuel uniquement),
le formulaire est accessible sur grandperigueux.fr > Déplacements > Transports scolaires
→ date limite de paiement par Prélèvement Automatique **vendredi 9 août 2024**
- Attestation de la CAF pour le tarif famille nombreuse
- Attestation de votre mairie pour la tarification solidaire
- 1 photo d'identité récente (nom et prénom inscrits au dos)

VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR VOTRE CARTE A DOMICILE !

- Joindre une enveloppe non affranchie
aux nom et adresse du représentant légal.

☐ J'ai pris connaissance de l'extrait du règlement intérieur des transports scolaires ci-joint
(règlement complet est disponible sur grandperigueux.fr – gestion des données personnelles au dos)

Date :

Signature :

LE PASS BIBUS DONNE ACCES :

- Au circuit scolaire sélectionné
- Aux lignes du réseau PERIBUS

INSCRIPTIONS DU 17 JUIN AU 31 JUILLET 2024

Envoyez ou déposez votre dossier à :

Agence PERIMOUV'

11, rue du Président Wilson – Périgueux

Tout dossier incomplet entraînera du retard
dans le traitement de votre demande.

CIRCUITS SCOLAIRES 2024 / 2025

(Fiches horaires disponibles sur grandperigueux.fr > Déplacements > Transports scolaires)

- S01 :** Razac <> Annesse et Beaulieu <> Périgueux
- S02 :** Razac <> Collège La Roche Beaulieu
- S03 :** Matin : Marsaneix > Atur > Périgueux
Soir et mercredi midi : Périgueux > Atur > Marsaneix > St Laurent sur Manoire
- S04 :** Coursac <> Coulounieix-Chamiers <> Périgueux
- S05 :** Coursac <> Razac <> Coulounieix-Chamiers <> Périgueux
- S06 :** Château l'Evêque <> Collège Anne Frank - Gour de l'Arche
- S07 :** Château l'Evêque <> Périgueux
- S08 :** Agonac <> Périgueux
- S09 :** Agonac <> Collège Anne Frank Gour de l'Arche
- S10 :** La Chapelle Gonaguet <> Collège La Roche Beaulieu
- S11 :** Razac <> Annesse et Beaulieu <> Collège La Roche Beaulieu
- S12 :** Matin : St Laurent sur Manoire > Atur > Périgueux
Soir et mercredi midi : Périgueux > Atur > Marsaneix > St Laurent sur Manoire
- S13 :** Coulounieix (Cré@Vallée <> Les Crouchaux) <> Lycée Agricole <> Collège Jean Moulin
- S14 :** Coulounieix (Les Andrieux) <> Collège Jean Moulin
- S15 :** Matin : Antonne et Trigonant > Cornille > Périgueux
Soir et mercredi midi : Périgueux > Cornille > Antonne et Trigonant > Sorges
- S16 :** La Chapelle Gonaguet <> Périgueux
- S17 :** Périgueux <> Coulounieix-Chamiers <> Marsac sur l'Isle <> Collège La Roche Beaulieu
- S18 :** Lacropte <> La Douze <> Saint Laurent sur Manoire <> Périgueux
- S19 :** Fouleix <> St Amand de Vergt <> St Laurent des Bâtons <> St Michel de Villadeix <> Veyrines de Vergt <> Col. de Vergt
- S20 :** Creyssensac et Pissot <> St Paul de Serre <> Grun Bordas <> Bourrou <> St Mayme de Péreyrol <> Collège de Vergt
- S21 :** St Paul de Serre <> Chalagnac <> Église Neuve de Vergt <> Breuilh <> Collège de Vergt
- S22 :** Sorges <> Périgueux
- S23 :** La Douze <> Lacropte <> Collège de Vergt
- S24 :** Salon <> Cendrieux <> Veyrines de Vergt <> Collège de Vergt
- S25 :** Lacropte <> Salon <> Collège de Vergt
- S26 :** Salon <> Marsaneix <> Lacropte <> Collège de Vergt
- S27 :** Lacropte <> Marsaneix <> Périgueux

Données personnelles :

Vos données sont collectées dans le cadre du Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) entre le Grand Périgueux et l'Epic PERIMOUV et sont nécessaires au bon fonctionnement de l'Agence PERIMOUV.

Elles sont destinées à l'Epic PERIMOUV, le cas échéant au Grand Périgueux Communauté d'Agglomération, aux transporteurs et mairies concernés par les circuits de ramassage scolaire ainsi qu'à la société UBI Transport en charge de la gestion du logiciel de création de cartes. Elles seront conservées le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

Vos données ne sont pas vendues ou utilisées pour une finalité autre que celle évoquée précédemment et pas transférées vers un pays tiers à l'Union Européenne ou une organisation internationale.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par courrier ou par mail à l'adresse suivante :

Epic PERIMOUV Délégué à la protection des données 16 rue du 5ème régiment de chasseurs 24000 PÉRIGUEUX ou dpd@perimouv.fr, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

INSCRIPTION AUX CIRCUITS SCOLAIRES DU GRAND PÉRIGUEUX

Année scolaire 2024 / 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons en pièce jointe le formulaire d'inscription aux circuits de ramassage scolaire pour la rentrée prochaine.

Nous vous informons que les inscriptions auront lieu **du 17 juin au 31 juillet 2024** à l'Agence PERIMOUV' 11, rue du Président Wilson à Périgueux, et dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions après cette date feront l'objet d'une mise en liste d'attente.

Au-delà du 23 août une majoration de 10€ pour inscription tardive sera appliquée (sauf sur présentation d'un justificatif de déménagement après cette date).

POUR UNE PREMIERE INSCRIPTION

Nous vous offrons la possibilité de joindre à votre formulaire d'inscription une enveloppe non affranchie, aux nom et adresse du représentant légal, **afin que la carte de transport**, chargée du Pass BIBUS de votre choix, **vous soit adressée par retour de courrier**. Nous vous invitons à privilégier l'envoi postal.

POUR LES ELEVES DEJA TITULAIRES D'UNE CARTE SANS CONTACT PERIBUS OU MODALIS

IL EST IMPERATIF DE SE RÉINSCRIRE POUR LA NOUVELLE ANNEE SCOLAIRE, VIA LE FORMULAIRE JOINT.

A réception du formulaire d'inscription dûment complété et accompagné du règlement et des pièces justificatives, la carte sans contact sera chargée à distance du Pass BIBUS sélectionné.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Pass BIBUS donne accès au circuit scolaire de votre choix ainsi qu'à l'ensemble des lignes du réseau PERIBUS, à contrario un abonnement au réseau PERIBUS n'est pas valable un circuit scolaire.

Les abonnements BIBUS ne sont pas disponibles sur la boutique en ligne, ils sont uniquement accessibles pour les renouvellements du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre.

Tout dossier incomplet entraînera du retard dans l'instruction de votre demande. Nous vous remercions de renseigner précisément les jours et semaines d'utilisation du circuit afin d'adapter au mieux notre offre de transport.

Nous tenons à votre disposition, dans votre mairie ainsi qu'à l'Agence PERIMOUV', des gilets jaunes afin d'assurer la sécurité de votre enfant.

Si vous souhaitez bénéficier de notre système D'ALERTE SMS, cochez la case correspondante sur le formulaire.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à consulter notre site internet grandperigueux.fr ou à contacter l'Agence PERIMOUV' - 11, rue du Président Wilson à PÉRIGUEUX - 05 53 53 30 37.

(9h>18h du lundi au vendredi en période scolaire - 9h>12h - 13h30>18h pendant les petites vacances et du 15 juillet. au 15 août)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Service Commercial